

## AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 06  
ANNONCE N° 15-121018 - TRAVAUX

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département des Alpes-Maritimes. Correspondant : M. le président du Conseil général des Alpes-Maritimes, service des marchés - cadam - 147 boulevard du Mercantour - tour Jean Moulin - bureau 604 - B.P. 3007 - 9h à 11h45 et 13h30 à 16h30 06201 Nice Cedex 3, tél. : 04-89-04-20-64, télécopieur : 04-97-18-76-62. Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Principales(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché :** rd 6007 - pR 30+200 au PR 30+715 - aménagement de l'insertion sur la RD 6007 à la sortie du diffuseur de Villeneuve Loubet.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**Lieu d'exécution :** Villeneuve-Loubet. L'avis implique un marché public.

**Caractéristiques principales :** Refus des variantes.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** non.

**Prestations divisées en lots :** non.

**Cautionnement et garanties exigées :** chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics. Cette sûreté s'applique sur l'intégralité des prestations objet du marché. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics. Le remplacement de la retenue de garantie par une caution personnelle et solidaire n'est pas autorisé.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui régissent :** le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement selon les règles de la comptabilité publique et dans le délai de 30 jours. Le financement s'effectuera sur le budget départemental et sur les ressources propres du Département. L'unité monétaire est l'euro.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** en cas d'attribution du marché à un groupement d'opérateurs économiques, la forme imposée sera celle du groupement solidaire.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Conditions de participation :**

**Situation juridique - références requises :**

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou imprimé DC 1, datée et signée

- déclaration sur l'honneur, datée et signée, par laquelle le candidat atteste ne pas avoir fait l'objet d'une des interdictions de soumissionner visées aux articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 en date du 6.06.2005, et à l'article 29 de la loi n°2005-102 en date du 11.02.2005, conformément aux dernières versions en vigueur, ou rubrique F1 de l'imprimé DC 1.

- pouvoir de la personne habilitée à engager la société et justificatif de pouvoir ou rubrique C1 de l'imprimé DC 2 et annexes visées.

- déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé DC 2, rubriques a, b et c.

**Capacité économique et financière - références requises :**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement ou des jugements prononcés à cet effet ou rubrique D2 de l'imprimé DC 2.

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique D1 de l'imprimé DC2

**Capacité économique et financière - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :** chiffre d'affaires (H.T.) annuel global au moins égal à 2.000.000,00 euros.

**Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- liste des principaux travaux au cours des trois dernières années appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- Certificats de qualification FNTP suivants ou équivalents :

- 311 : Assise de chaussée

- 3121 : Enrobés classiques (trafic très important)

- 3122 : Enrobés spéciaux (trafic très important)

- 5154 : Construction de réseaux gravitaire en milieu non urbain.

Profondeur de tranchée < ou = à 3,50m hors nappe phréatique.

**Référence professionnelle et capacité technique - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :** certificats FNTP suivants ou équivalents :

- 311 : Assise de chaussée

- 3121 : Enrobés classiques (trafic très important)

- 3122 : Enrobés spéciaux (trafic très important)

- 5154 : Construction de réseaux gravitaire en milieu non urbain.

Profondeur de tranchée < ou = à 3,50m hors nappe phréatique.

**Marché réservé :** non.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- le prix : 70 %;

- la valeur technique : 30 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 10 février 2016, à 15 h 30.

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Renseignements complémentaires :** le délai d'exécution est de 5 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage, un délai de préparation de 1 mois est inclus dans ce délai.

**Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

- retrait gratuit sur demande écrite ou sur place à l'adresse et aux heures visées en tête de l'avis

- par téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr>.

Le retrait du DCE peut se faire jusqu'à la date limite de remise des offres fixée ci-dessus.

**Conditions de remise des candidatures et des offres :**

Les candidatures et les offres peuvent être remises sur support papier ou sur support physique électronique, sur place contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse et aux heures visées en tête de l'avis.

**Les candidatures et les offres peuvent également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante :** <https://www.e-marches06.fr>.

Les candidatures et offres adressées par voie électronique peuvent être doublées d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique adressée sous pli cacheté portant la mention "copie de sauvegarde" envoyée, avant la date limite de remise des offres fixée ci-dessus, à l'adresse visée en tête de l'avis.

Les documents doivent être sous format.pdf ou sous formats compatibles avec office 2007. Les certificats de signature électronique doivent être conformes et référencés.

Toutes les modalités de remise des candidatures et offres, la procédure applicable en cas de détection d'un programme informatique malveillant sont détaillées dans le règlement de la consultation.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice 33 boulevard Frank Pilatte B.P. 4179 06300 Nice, tél. : 04-92-04-13-13, courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), télécopieur : 04-93-55-78-31.

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat,

- référé précontractuel : possible jusqu'à la signature du marché,

- référé contractuel : en application de l'art R 551-7 du Code de justice administrative,

- recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Environnementaux.

**Date d'envoi du présent avis :** 6 janvier 2016.

**Classification des produits :** Travaux de construction.

## AVIS D'ENQUÊTES



**PREMIER AVIS**  
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
COMMUNE DE TENDE

### ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du Code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de Tende ayant été prescrit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le projet de PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> février 2016 au 4 mars 2016 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Tende aux heures habituelles d'ouverture.

Le Tribunal Administratif de Nice a désigné en date du 10 septembre 2015, M. Georges Martinez (ingénieur en chef de la fonction publique territoriale, en retraite), comme commissaire enquêteur titulaire, et M. Jean-Marc Gustave (adjoint au général commandant la zone aérienne de défense du sud, en retraite), comme suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes : Commune / Dates / Heures / Lieu

Tende 1<sup>er</sup> février 2016 10h-12h / 13h30-16h30 Mairie : 1 place du Général De Gaulle - 06430 Tende

Tende 17 février 2016 10h-12h / 13h30-16h30 Mairie : 1 place du Général De Gaulle - 06430 Tende

Tende 4 mars 2016 10h-12h / 13h30-16h30 Mairie : 1 place du Général De Gaulle - 06430 Tende.

Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès : Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques Pôle risques CADAM - 147 Boulevard du Mercantour 06286 NICE Cedex 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site Internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et, les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Tende et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et sur le site Internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes.

## DIVERS

### AVIS

COVEA CAUTION SA, société anonyme au capital de 3.200.000 € régie par le Code des Assurances dont le siège social est 10, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72013 LE MANS Cedex 2 immatriculée au RCS LE MANS B 377 581 079

informe qu'elle dénonce la garantie financière légale GESTION de 633 370 € ayant couru selon la dernière attestation de garantie jusqu'au 31/12/2015 délivrée à AAGES SARL, 3 BOULEVARD DU PARC IMPERIALE 06000 NICE Siren N° 399 763 002 au titre de son activité d'agent immobilier et administrateurs de biens, ce, en vertu des dispositions de la loi d'application réglementant la profession.

COVEA CAUTION informe également que la garantie est reprise à compter du 1/1/2016 par la CEGC 16 rue Hoche TOUR KUPKA B 92919 LA DEFENSE CEDEX.

La garantie de COVEA CAUTION SA cessera trois jours francs suivant la publication de la présente annonce.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège social de COVEA CAUTION SA pendant un délai de trois mois à compter du présent avis.

Gilletta.nice-matin

IDÉE CADEAU ORIGINALE  
TIRAGE SUR TOILE  
Collection Gilletta



Les photos de Jean Gilletta imprimées sur toiles montées sur châssis en bois.  
Différents formats du 30 cm x 40 cm jusqu'au 1m x 1,50 m !

En ligne : [jeangilletta.com](http://jeangilletta.com)  
En boutique :  
La petite boutique de Nice : 1, rue du Pont-Vieux, Nice

[jeangilletta.com](http://jeangilletta.com) - [editions-gilletta.com](http://editions-gilletta.com)

## Annonces légales

### AVIS ADMINISTRATIFS



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### AVIS

**COMMUNES DE ROQUEBILIÈRE ET DE BELVÈRE**  
ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉLIMITANT DES TERRAINS EXPOSÉS A DES RISQUES NATURELS (TERRAINS INSTABLES ET DANGEREUX)

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2015, l'arrêté du 16 février 1977 délimitant des terrains exposés à des risques naturels (terrains instables et dangereux) sur le territoire des communes de Roquebilière et de Belvédère est abrogé.

L'arrêté est consultable en mairies de Roquebilière et de Belvédère, au siège de la Métropole Nice Côte-d'Azur et à la direction départementale des territoires et de la mer service Eau-Risques / pôle Risques - au centre administratif départemental à Nice.



MAIRIE DE SIGALE

### AVIS DE VACANCE D'IMMEUBLES

L'arrêté municipal n°66-15 du 18 décembre 2015 a constaté que les immeubles dont les références cadastrales sont les suivantes A133 B9 B13 B291 B346 C204 D66 D73 D107 D195 D207 D253 n'ont pas de propriétaire connu au sens de l'article L.27 bis du Code du domaine de l'Etat.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L.27 bis alinéa 1<sup>er</sup> du Code du domaine de l'Etat, était mise en œuvre.

Le Maire, Arnaud PRIGENT.



### RESULTAT DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 06  
ANNONCE N° 15-193955

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** département des Alpes-Maritimes. Correspondant : M. le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, service des marchés - cadam - 147 boulevard du Mercantour - tour Jean Moulin - bureau 604 - B.P. 3007 06201 Nice Cedex 3, tél. : 04-89-04-20-64, télécopieur : 04-97-18-76-62 adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Principales(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques.

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :** 15s0062.

**Objet du marché :** expertise des dossiers de sécurité des tunnels routiers des Alpes-Maritimes.

**Catégorie de services :** 27.

**Critères d'attribution retenus :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : 80 %;

- valeur technique : 20 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

Valeur totale finale (H.T.) : 26 720 euros.

**Attribution du marché ou du lot :** Numéro du marché ou du lot : 2015/0531. Expertise des dossiers de sécurité des tunnels routiers des Alpes-Maritimes.

**Date d'envoi du présent avis :** 6 Janvier 2016.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun.

**Classification des produits :** Services fournis principalement aux entreprises.

**Date d'envoi du présent avis :** 6 Janvier 2016.

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.